

## SESSION PARALLÈLE

### LE DROIT À LA VILLE: LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS URBAINES

#### Table ronde thématique sur la « PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ »

##### Organisateur :

- **Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU.** Contact : Mme Eva Garcia Chueca ([e.chueca@uclg.org](mailto:e.chueca@uclg.org))

##### Partenaires :

- **Commission Villes de Périphérie de CGLU.** Contact : M. Djamel Sandid ([djamel.sandid@mairie-nanterre.fr](mailto:djamel.sandid@mairie-nanterre.fr))
- **Conseil des Communes et Régions d'Europe (CEMR).** Contact : M. Maxime Ramon ([maxime.ramon@ccre-cemr.org](mailto:maxime.ramon@ccre-cemr.org))

#### 1. Résumé du sujet et contexte

Les années 90 ont marqué une étape importante quant à la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux en tant que piliers de la qualité démocratique des États. Quelques années plus tard, les villes sont reconnues comme actrices fondamentales dans la garantie des droits humains, en tant que prestataires de services publics et responsables politiques en matière d'éducation, de santé ou encore de logement.

Ce débat international a pris forme dans la revendication dudit « droit à la ville », d'après lequel la ville est un espace collectif qui appartient à toutes et à tous ses résident(e)s et qui doit offrir les conditions nécessaires pour une vie digne d'un point de vue social, politique, culturel, économique et environnemental.

Fruit de ce processus, différentes chartes locales des droits humains ont été adoptées à partir de l'an 2000 : **la Charte Européenne pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville** (Saint-Denis, 2000), signée par plus de 350 villes européennes ; **la Charte Mondiale du Droit à la Ville**, rédigée par des mouvements sociaux réunis au Forum Social Mondial de Porto Alegre en (2001) ; **la Charte des Droits et Responsabilités de Montréal** (2006) ; **la Charte de la Ville de Mexico pour le Droit à la Ville** (2010) ; **la Charte des Droits Humains de Gwangju** (Corée du Sud, 2012). Le « droit à des métropoles solidaires » est ensuite apparu après le résultat du travail entrepris par le Forum des Autorités Locales de Périphérie (FALP).

Afin de contribuer à la promotion internationale du droit à la ville, CGLU a adopté en 2011 la **Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité** à l'initiative de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains.

Le panel « **Le droit à la ville : lutter contre les inégalités urbaines** » abordera ce sujet, en discutant en particulier de la manière dont les gouvernements locaux peuvent concevoir des politiques pour mettre en œuvre le droit à la ville.

Compte tenu que cette session parallèle sera encadrée sous la table ronde thématique du congrès « **Promouvoir la diversité** », le débat traitera des différentes dimensions du droit à la ville qui sont liées à ce concept : diversité politique, sociale, spatiale, culturelle, économique et environnementale.

Finalement, ces réflexions alimenteront les discussions globales ayant lieu pendant le congrès vu que le droit à la ville et la lutte contre les inégalités est un élément clé pour « **imaginer la société et construire la démocratie** ».

## 2. Questions clés qui seront soulevées pendant la session parallèle

- a) Les outils pour implémenter, donner suivi et évaluer le droit à la ville au niveau local (politiques sociales et plans d'action, prestation des services publics équitables, chartes municipales des droits humains, indicateurs et diagnostics des droits humains).
- b) Le défi de mettre en œuvre le droit à la ville dans un contexte métropolitain.
- c) Le rôle du droit à la ville dans le débat post-2015 et Habitat III.

## 3. Structure de la session

Personne/s	Rôle	Temps
<b>Modératrice</b>	Accueil et présentation de la session	7 min.
<b>Intervenant 1</b>	Intervention	7 min.
<b>Intervenant 2</b>	Intervention	7 min.
<b>Intervenant 3</b>	Intervention	7 min.
<b>Intervenant 4</b>	Intervention	7 min.
<b>Intervenant 5</b>	Intervention	7 min.
<b>Intervenant 6</b>	Intervention	7 min.
<b>Rapporteur</b>	Intervention et Synthèse du débat	7 min.
<b>Public et tous les intervenants</b>	Débat	30 min.
<b>Modératrice</b>	Conclusions et clôture	3 min.

#### 4. Résultats espérés

- Échange d'expériences, bonnes pratiques et politiques innovatrices sur le droit à la ville.
- Recommandations pour les gouvernements locaux sur comment transformer le droit à la ville en politiques spécifiques, mécanismes de suivi et outils d'évaluation.
- Propositions concrètes visant à alimenter les objectifs et indicateurs post-2015 ainsi que le débat autour Habitat III.

#### 5. Liste des intervenant-e-s

**Présentation et modération : Mme. Maite Fandos**, Adjointe au Maire de Barcelone, (Catalogne, Espagne) et Présidente de la Commission d'Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU

##### Intervenant-e-s :

- M. Patrick Jarry**, Maire de Nanterre, France
- Mme. Halima Tijani**, Maire de Raoued, Tunisie
- M. Thabo Manyoni**, Maire de Mangaung et Président de l'Association de Gouvernements Locaux de l'Afrique du Sud (SALGA)
- Mme. Nadia Campeão**, 1ère Adjointe au Maire de São Paulo, Brésil
- M. Frédéric Vallier**, Secrétaire Général du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)
- M. Giovanni Allegretti**, Chercheur au Centre d'Etudes Sociales (CES), Université de Coimbra (Portugal)

**Rapporteur : M. Nelson Saule Jr.**, Coordinateur Général de l'Instituto Pólis, Brésil

#### 6. Dates clé à l'horizon 2016

- *2<sup>ème</sup> Sommet Mondial des Pouvoirs locaux pour le Droit à la Ville, 2014*
- *4<sup>ème</sup> Forum des Autorités Locales de Périphérie, 2016*